



CONSEIL MUNICIPAL

DU 13/07/2023

PROCES-VERBAL

Le 07 juillet 2023, la convocation suivante a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le **jeudi 13 juillet 2023, à 18 heures**, à l'Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour ainsi que des projets de délibérations ci-joints.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION

1. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la construction du futur groupe scolaire Simone Veil

RAPPORTEUR : Thomas DELPLACE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Présents

- AMAILLAND Rodolphe
- LE COULM Juliette
- BOUVART Sophie
- DELPLACE Thomas
- HELAUDAIS Marc
- NOGUE Lydie
- CORBEAU Christian
- SLIWINSKI Marie
- GARNIER Patrice
- DURRLEMAN Damien
- GUITTENY Jean-Michel
- CAILLAUD Sophie
- MASSE Nathalie
- THULIEVRE Angélique
- PARAGOT Stéphane
- GADOLLET Luc
- MAUXION Gilles
- LECHEVALLIER Yvan
- CHIROL Jean-Marc
- SOMNOLET Christine
- JOUSSEAUME Anthony
- CAILLEAU Stéphane

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

- COYAC Gisèle, pouvoir à LE COULM Juliette
- LEBLE Céline, pouvoir à NOGUE Lydie
- FALC'HUN Elsa, pouvoir à SLIWINSKI Marie
- BOUNEL Dorothée, pouvoir à GARNIER Patrice
- FONTENEAU Chantal, pouvoir à HELAUDAIS Marc
- RABERGEAU Romuald, pouvoir à BOUVART Sophie
- MOREAU Eva, pouvoir à GADOLLET Luc
- VAN CAEMERBEKE Nicolas, pouvoir à DEPLACE Thomas
- DEGRE Alexandra, pouvoir à DURRLEMAN Damien
- DOUAISSI Gildas, pouvoir à CHIROL Jean-Marc
- COAT-PROU Delphine, pouvoir à MAUXION Gilles

Absents

- ROBERT Jessy
- BECHU Charles

Secrétaires de séance : PARAGOT Stéphane et SOMNOLET Christine

DÉLIBÉRATION : 1

OBJET : Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la construction du futur groupe scolaire Simone Veil

RAPPORTEUR : Thomas DELPLACE

EXPOSE

L'épanouissement des enfants est au cœur du plan stratégique 2021-2026 de la Ville. Vertou, ville séduisante, s'est ainsi engagée dans une stratégie scolaire pour le mandat afin de répondre à la croissance des effectifs scolaires et conforter son attractivité.

Dans ce cadre, la construction d'un nouveau groupe scolaire de 20 classes sur le site des Echalonnières a été décidée, et un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet Leibar Seigneurin Architectes. Par décision en date du 23 septembre 2022, l'Avant-Projet Définitif de ce projet de construction a été approuvé, et le coût prévisionnel des travaux [base juin 2022] a été fixé à 9 336 762.00€ HT.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants dans la limite du coût prévisionnel des travaux.

La consultation des entreprises a été lancée le 8 mars 2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec une date limite de remise des offres fixée au 21 avril 2023.

En raison d'offres financièrement inacceptables, six lots du marché ont été déclarés infructueux :

- Terrassement / VRD
- Fondations / Gros œuvre
- Charpente bois / façade
- Menuiseries extérieures aluminium – Occultations
- Menuiseries intérieures
- Plomberie / Chauffage / Ventilation

Ces lots ont été relancés en procédure restreinte avec négociation, avec une remise des offres fixée au 23 juin 2023.

La Commission d'Appels d'Offres, dans sa séance du 12 juillet 2023, a procédé à l'attribution des lots de ces procédures d'appels d'offres et de marchés avec négociation pour un montant total de 11 093 468.93 € HT.

Considérant le dépassement du coût prévisionnel des travaux, il convient d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux à hauteur du montant attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2021 autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2022 autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants jusqu'au montant de l'Avant-Projet Définitif (9 336 762.00€ HT),

Vu le procès-verbal d'attribution des marchés de travaux établi par la Commission d'Appels d'Offres en séance du 12 juillet 2023,

Considérant le dépassement du coût prévisionnel des travaux fixés en phase Avant-Projet Définitif,

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement des effectifs scolaires, corollaire d'une stratégie organisée d'aménagement de notre territoire et d'une volonté d'accueillir de nouveaux habitants,

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux des lots relevant de la procédure d'appel d'offres et de la procédure avec négociation avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dit que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

ADOPTE PAR 33 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Monsieur Delplace déclare que cette délibération s'inscrit dans chacun des 3 piliers du plan stratégique de la Ville : Proximité, Sobriété, Ambition.

Proximité car il s'agit d'un groupe scolaire pour les enfants de Vertou. Sobriété en énergie car il est développé selon des modalités écoresponsables, pensé pour et par les enfants de Vertou. Ambitieux car il est conçu pour durer des dizaines d'années. Ce projet est au cœur de la volonté d'inclusion et permettra le bien-être des enfants et des professionnels.

Monsieur Delplace précise que le groupement de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire avait estimé le coût de travaux au stade avant-projet définitif à 9 336 759 € HT en juin 2022. Par délibération en date du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à hauteur de ce montant.

Monsieur Delplace indique qu'entre mars et mai 2023, une première consultation a eu lieu. Le coût des travaux à l'issue de cette phase s'établissait à 11 900 000 € HT. Pour 6 lots sur 17, le montant chiffré par les entreprises étant inacceptable, le Comité de Pilotage de l'opération a décidé de relancer la consultation de ces 6 lots dès le 15 mai, en marché négocié. De nouvelles offres ont été reçues et analysées par le groupement de maîtrise d'œuvre. La commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie hier, le mercredi 12 juillet 2023, afin d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises les mieux disantes. Le montant des travaux retenu suite à la réunion de la commission d'appel d'offres est de 11 093 468, 93€.

Monsieur Delplace rappelle que Monsieur le Maire dit souvent que quand il se regarde il se désole, et quand il se compare il se console. Monsieur Delplace propose au Conseil Municipal un tour de France des montants de construction des groupes scolaire lancés au cours des derniers mois. Il rappelle que le projet de construction de groupe scolaire de Vertou se compose de 22 classes, et d'un accueil périscolaire.

Monsieur Delplace indique qu'à la fin de la construction de l'école Toni Morisson de Rennes, composée de 14 classes, le coût des travaux s'élève à 15 000 000€. A Lyon, en phase de l'avant-projet détaillé en octobre 2022, le coût de la construction de l'école Kennedy de 18 classes se chiffre à 20 000 000€. A Palaiseau, en phase concours du projet de construction d'un groupe scolaire de 22 classes, les travaux se chiffraient à 17 000 000€ à la fin 2022. A La Teste de Buch, les travaux de construction de l'école des Miquelots de 15 classes sont en cours et s'élèvent à 20 000 000€. A Nantes, les travaux d'extension de 6 classes pour l'école Camille Claudel ont coûté 16 000 000€, ceux du groupe scolaire Doulon Gohard pour la création de 16 classes ont coûté 18 000 000€ et les travaux de rénovation et d'agrandissement de 10 classes de l'école de la Chauvinière se chiffrent à 20 000 000€ en phase concours.

Monsieur Delplace indique que beaucoup de projets de construction d'écoles sont ou à l'arrêt ou annulés, comme à Bouaye, Guérande et Saint-Jean-de-Boiseau concernant le département de la Loire-Atlantique.

Monsieur Delplace reconnaît que le montant des travaux du groupe scolaire est plus important qu'initialement prévu. Il s'agit de la conséquence de l'inflation très importante dans le monde de la construction, qui représente plus de 20% depuis le début du mandat, des nouvelles normes constructives et environnementales, soutenues par la Ville de Vertou, mais qui sont très impactantes, et peut être aussi d'une estimation basse en 2019.

Monsieur Delplace rappelle que cette augmentation est également une conséquence de la volonté forte de transformer les groupes scolaires en lieu de vie, en lieu d'inclusion, en lieu écoresponsable.

Monsieur Delplace précise qu'un groupe scolaire n'est pas que des chiffres, des coûts, et tient à proposer au conseil municipal, en collaboration avec les équipes du projet (représentées par Sarah Braguier-Duchêne et Jacques-Emmanuel Legros), quelques images de ce que sera le groupe scolaire Simone Veil de Vertou.

Des images du futur projet sont présentées au conseil municipal.

Monsieur Delplace commente les images en précisant qu'il s'agit d'un projet d'un groupe scolaire apaisé, composé de 2 écoles de plain-pied, implantées dans le parc paysager autour des Echalonnières. La cour de l'école maternelle est largement ouverte mais présente les caractéristiques d'un cocon, tel un cloître. Les cours des écoles maternelle et élémentaire ont été travaillées par les enfants, spécialistes des cours de récréation et comprendront des cabanes, des jeux inclusifs, des boîtes à livres, un bac à sable, des parcours de billes, et même un toboggan compte tenu de la pente du site. Monsieur Delplace ajoute que des nids pour les oiseaux et une chaufferie en bois local et renouvelable sont prévus pour cette école.

Monsieur Delplace ajoute qu'en ces temps où l'unité de notre société est essentielle, il aime à penser que cette école publique verra passer des générations d'enfants vertaviens, sera un fondement de leur identité, de notre identité, sera un facteur d'histoire commune et d'unité de nos concitoyens. Monsieur Delplace cite Simone Veil « Nous sommes responsables de ce qui nous unira demain. »

Monsieur Delplace demande au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux à hauteur du montant validé par la Commission d'Appel d'Offres permettant de concrétiser ce projet et de lancer les travaux de construction du groupe scolaire Simone Veil dès cet automne pour une ouverture prévisionnelle en 2025.

QUESTION ORALE

Monsieur Mauxion interroge Monsieur le Maire à propos d'une autorisation administrative autour de l'installation d'une antenne relais.

Monsieur Mauxion déclare avoir appris par la presse, dans le journal Presse Océan du 22/06/2023, le projet d'installation d'une antenne relais Free d'une hauteur de 36 mètres sur un terrain privé dans le quartier de l'Herbray. Il indique que par la même occasion, son groupe Vertou'S Ecologie et Solidarités au cœur de la gauche a découvert l'existence d'un collectif d'habitants qui s'oppose à ce projet.

Monsieur Mauxion précise qu'au-delà des questions que posent ce type d'installation en terme de santé publique (une antenne à moins de 200 mètres des premières habitations) et d'aménagement (un espace paysagé protégé), son groupe aimerait connaître les raisons qui ont motivé Monsieur le Maire à accorder ce permis de construire.

Monsieur Mauxion demande également pourquoi les habitants concernés n'ont pas été mieux informés, étant donné l'impact direct d'un tel projet sur l'environnement proche.

Madame Bouvart rappelle à Monsieur Mauxion que l'implantation des antennes de téléphonie mobile ainsi que l'exposition aux ondes qui en résulte, sont des sujets encadrés par une réglementation nationale.

Elle précise que la police spéciale des communications électroniques relève de la seule compétence de l'Etat, à qui il appartient de concilier les impératifs de santé publique et de couverture téléphonique du territoire. Madame Bouvart reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une mince affaire.

Elle indique que les maires des communes ne sont donc pas compétents pour réglementer de manière générale l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de leur commune et précise que leur pouvoir se limite essentiellement à l'application des règles d'urbanisme, à savoir les dispositions du Plan Local d'Urbanisme pour autoriser ou refuser l'implantation. Madame Bouvart confirme à Monsieur Mauxion que l'autorisation d'urbanisme délivrée à l'opérateur Free est conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Elle insiste en ajoutant que l'implantation de cette infrastructure a été faite en dehors de tout espace boisé classé, d'un secteur classé AOC et d'un corridor écologique.

Madame Bouvart indique comprendre les inquiétudes des riverains mais rappelle que plus de 90% des français disposent aujourd'hui d'un téléphone portable et d'un accès Wi-Fi et que plus de 40% des supports radiotéléphoniques présents sur le territoire de Vertou sont mutualisés, démontrant bien la volonté de la Ville de Vertou de privilégier la mutualisation passive lorsque celle-ci est possible techniquement. Madame Bouvart indique que dans le cas présent, la construction d'une nouvelle infrastructure s'est imposée au regard de l'absence d'antenne de téléphonie mobile préexistante dans le secteur. Elle ajoute enfin que cette antenne a été dimensionnée pour accueillir, si nécessaire, des antennes relais supplémentaires exploitées par d'autres opérateurs conformément à la charte métropolitaine.

Madame Bouvart précise que c'est pour toutes ces raisons que le comité technique intercommunal « Aménagement numérique du territoire, services hertziens », instance garante de la bonne mise en œuvre de la charte métropolitaine, a rendu un avis de conformité sur le dossier présenté par l'opérateur Free.

Monsieur le Maire indique que le collectif d'habitants qui s'oppose à ce projet a été reçu par Sophie Bouvart et Philippe Schwartz. Il leur a été expliqué les raisons de l'implantation.

Monsieur Le Maire ajoute comprendre que pour les membres de ce collectif, la principale question n'est pas de savoir qui est responsable de la décision mais l'implantation en elle-même. Monsieur le Maire précise comprendre que cette implantation peut être problématique mais compte tenu du nombre

d'utilisateurs de téléphones portables, plus de 90% des concitoyens, les antennes doivent bien être installées quelque part, et ce n'est pas un choix simple au regard des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire conclut la séance en indiquant que les deux concerts de la soirée d'été vertavienne mettront à l'honneur le spectacle vivant amateur, notamment avec un groupe qui a gagné le tremplin musical de la Ville de Vertou. Ils seront suivis par un feu d'artifice qui préfigurera la belle l'unité nationale du 14 juillet sur le parvis de l'Hôtel de Ville, pour la fête nationale à laquelle tous les vertaviens et vertaviennes sont conviés.

Monsieur le Maire rappelle que, en ces moments où l'unité nationale dont nous sommes tous responsables, la France est un beau pays, un peuple fier de ce qu'il propose à ses enfants comme aujourd'hui avec le projet de construction du groupe scolaire Simone Veil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Rodolphe AMAILLAND

Maire de Vertou

Les secrétaires de séances :

Stéphane PARAGOT

Conseiller municipal

Christine SOMNOLET

Conseillère municipale